

## Concours Auxiliaire de Puériculture

### Présentation de l'épreuve orale d'admission

Elle se divise en deux parties :

- présentation d'un exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social.
- discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide soignant.

Cette épreuve orale d'admission est notée sur 20 points.

#### 1) La présentation de l'exposé

Il est conseillé de faire une introduction en deux parties : brève définition du thème (problématique) et annonce du plan. Ce dernier doit se composer de 2 sous parties également (3 au plus).

Le développement doit être précis et concis. Il faut aller à l'essentiel.

La conclusion quant à elle doit être courte.

Elle est divisée en 2 parties également : résumé de tout ce qui a été énoncé et ouverture (quand cela est possible).

#### 2) Discussion avec le jury

Le jury va tester les aptitudes du candidat à exercer la profession :

- **motivations** : il est indispensable de faire preuve de beaucoup de sérieux, de patience et de préparer le contenu pour avoir un discours fluide.

##### - connaissances du métier d'Auxiliaire de Puériculture

À titre d'exemple, voici une définition mais il est indispensable d'avoir la sienne :

Le métier de l'auxiliaire de puériculture est de prendre en charge l'enfant bien portant, malade ou handicapé en relation avec une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra hospitalier.

L'auxiliaire de puériculture "répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'elle assure, les soins spécialisés auxquels elle participe et aux activités d'éveil qu'elle organise."

Il y a environ 60 000 auxiliaires de puériculture en exercice en France.

- **qualités et défauts (en général 2)** : l'idéal est de citer des qualités et défauts en rapport avec le métier et ne pas donner des défauts trop prononcés

**Exemples** : qualités : organisé(e) ou patient(e)

défauts : perfectionniste ou déterminé(e)

- **stages effectués** : il est conseillé de faire des stages d'observation

### - connaissances des modules :

La formation dure 1435 heures (41 semaines) dont:

- 595 heures de théorie en centre de formation (17 semaines)
- 840 heures de pratique en milieu professionnel (24 semaines)

Il faut également ajouter 245h de congés (7 semaines)

### La formation théorique est découpée en 8 modules:

**Module 1:** Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif

**Module 2:** Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie

**Module 3:** Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

**Module 4:** Ergonomie (1 semaine)

**Module 5:** Relation - communication

**Module 6:** Hygiène des locaux

**Module 7:** Transmission des informations

**Module 8:** Organisation du travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle

**6 stages de 140h chacun soit 4 semaines se déroulent dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales et multi accueil:**

- 2 stages en structure d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèche...)
- 1 stage en maternité
- 1 stage en service accueillant des enfants malades: pédiatrie
- 1 stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap, en service de pédopsychiatrie ou d'Aide Sociale à l'Enfance
- 1 stage optionnel

### - Les différents secteurs d'activité :

Le domaine d'intervention de l'auxiliaire de puériculture est très varié. Il permet ainsi d'exercer l'emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier.

En somme, l'auxiliaire de puériculture travaille sous la direction et en collaboration d'une infirmière puéricultrice et d'une équipe pluridisciplinaire.

### Voici quelques précisions :

- **En maternité :** l'auxiliaire de puériculture accompagne l'infirmière ou la puéricultrice par le biais des soins à apporter à l'enfant.  
Ici, elle veille au bien être, à l'alimentation et à l'hygiène des bébés. Elle accompagne les parents dans leur nouveau rôle et prise en charge de leur enfant.
- **En centre de Protection Maternelle et Infantile(PMI) :**  
Là, son rôle est d'accueillir et d'accompagner le parent et son enfant (en collaboration avec la puéricultrice).  
Elle participe également aux consultations. Elle relève le poids et la taille des enfant

- **En structure d'accueil** : l'auxiliaire de puériculture accompagne l'enfant dans son quotidien en l'aidant dans ses repas, son hygiène et son éveil psychique et moteur. Elle travaille en équipe (éducateur, puéricultrice, psychologue, etc...) sous la direction d'une puéricultrice.

L'IPREPA